

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-05

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

- 6 OCT. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, comme chaque année, le Conseil Municipal se détermine sur l'organisation de la cérémonie et du repas du 11 novembre (lieu d'accueil et participation financière demandée aux convives). Cette année encore, il est envisagé que les trois communes de Champanges, Féternes et Larringes se regroupent pour le repas, organisé par la commune de Féternes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe la participation financière demandée aux convives à 15.00 € (quinze euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,

Jean-René BOURON

La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ